



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°02/2016 du 05 janvier 2016

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 02/2016 du 05 janvier 2016

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°02 du 05 janvier 2016

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

DDCSPP-PEIS-2015-0376	05/01/2016	Arrêté modifiant l'arrêté DDCSPP-PEIS-2015-0348 du 25 novembre 2015 fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à projets relatif à la création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) relevant de la compétence de la Préfecture du département de l'Yonne	3
-----------------------	------------	---	----------

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS**

**ARRETE DDCSPP-PEIS-2015-0376 du 5 janvier 2015
modifiant l'arrêté DDCSPP-PEIS-2015-0348 du 25 novembre 2015
fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à projets relatif à la création de places
de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) relevant de la compétence
de la Préfecture du département de l'Yonne**

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté DDCSPP-PEIS-2015-0348 est modifié ainsi :
Le calendrier prévisionnel 2015-2016 de l'appel à projets concernant la 13^{ème} catégorie d'établissements et services sociaux et médico-sociaux énumérés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, autorisés par le Préfet de l'Yonne, est fixé comme suit :

Création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	
Capacités à créer	8.630 places au niveau national dont 100 places dans le département de l'Yonne
Territoire d'implantation	Département de l'Yonne
Mise en œuvre	Ouverture des places du 1 ^{er} janvier 2016 au 1 ^{er} juillet 2016, <u>prolongée</u> jusqu'au 31 août 2016 .
Population ciblée	Demandeurs d'asile
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projets : 27 novembre 2015 Période de dépôt : du 27 novembre 2015 au 20 décembre 2015, <u>prolongée</u> jusqu'au 30 janvier 2016 inclus (le cachet de la poste faisant foi)

Le reste : sans changement.

Le Préfet
Jean-Christophe MORAUD